

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Convocations adressées le : Vendredi 04 décembre 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 1 à 11)

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11 (ordre du jour 1 à 3) 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Christian GATARD; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Wilfried SCHWARTZ

### **Délégués en visioconférence :**

Frédéric AUGIS (ordre du jour 12 à 15) ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15)

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER (ordre du jour 1 à 11)

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Lionel AUDIGER (ordre du jour 12 à 15)

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

### **Absents excusés :**

Christine BLET ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Thierry CHAILLOUX ;  
Sébastien CLEMENT ; Emmanuel DENIS ; Cédric DEOLIVEIRA ;  
Pascale DEVALLEE ; Evelyne DUPUY ; Emmanuel FRANCOIS ;  
Stéphane HOUQUES ; Michel PADONOU ; Régis SALIC ; Natalie SAVATON ;  
Gérard SERER

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Franck MAZET

**C/20/12/09 - RESSOURCES HUMAINES - ADHESION AU CONTRAT GROUPE  
SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE COUVRANT LES  
RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE  
LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine, par délibération du 23 janvier 2020, a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, et ce en application des textes régissant les obligations des employeurs publics à l'égard de leur personnel, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Président expose que le Centre de Gestion a communiqué au Syndicat des Mobilités de Touraine les résultats de la consultation, organisée sous la forme d'un marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence, dans le courant du premier semestre 2020. Les négociations ont été menées sur la base de l'offre reçue à compter du 29 juin 2020. L'offre après négociation devait être remise par le candidat avant le 6 juillet 2020.

A l'issue de cette consultation, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a retenu l'offre présentée par :

- La Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
- Courtier en assurance : SOFAXIS

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2021-2024 aux conditions suivantes :

- o Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
- o Courtier gestionnaire : Sofaxis
- o Régime du contrat : capitalisation
- o Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
- o Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.
- o Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenu et garanties souscrites :
  - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
  - Risques assurés : accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)
  - Offre de base : 0,68%
- o Assiette de cotisation : traitement indiciaire brut, la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais.

- **PREND ACTE** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à 0,08% de la masse salariale assurée hors charges patronales.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Le comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification  
du caractère exécutoire,**



**Le Président,**

**Wilfried SCHWARTZ**